



Transports Transport  
Canada Canada

TP 13524F  
(Révisé 10/2014)

# Guide d'étude et de référence

pour les examens écrits  
pour la

## **Qualification de type - avion avec équipage de deux pilotes ou pilote de réserve en croisière (IATRA)**

Troisième Édition  
août 2006

Canada

Veillez acheminer vos commentaires, vos commandes ou vos questions à :

Transports Canada  
Centre de communications de l'Aviation civile (AARC)  
Place de Ville  
Tour C, 5e étage  
330, rue Sparks  
Ottawa (Ontario) K1A 0N8  
Téléphone : 1o800o305o2059  
Fax : 1o613o957o4208  
Courriel : [services@tc.gc.ca](mailto:services@tc.gc.ca)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports 2006.

Le ministère des Transports, Canada autorise la reproduction du contenu de cette publication, en tout ou en partie, pourvu que pleine reconnaissance soit accordée au ministère des Transports, Canada et que la reproduction du matériel soit exacte. Bien que l'utilisation du matériel soit autorisée, le ministère des Transports, Canada se dégage de toute responsabilité quant à la façon dont l'information est présentée et à l'interprétation de celle-ci.

L'information contenue dans cette publication ne doit servir que de guide et ne doit pas être citée à titre d'autorité légale. Elle peut devenir périmée, en tout ou en partie, à n'importe quel moment et sans préavis.

TP 13524F  
(Révisé 10/2014)

TC-1002055

Vous pouvez reproduire ce guide au besoin et il est disponible au <http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/opssvs/generale-examens-guides-menu-2014.htm>

## TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉRALITÉS.....	i
CONNAISSANCES EXIGÉES.....	i
RÉSULTATS D'EXAMEN - COMPTE-RENDU .....	i
EXAMEN.....	i
RÈGLES RELATIVES AUX EXAMENS.....	ii
MATÉRIEL REQUIS.....	ii
DÉLAIS .....	ii
REPRISE D'UN EXAMEN .....	ii
DROIT AÉRIEN ET PROCÉDURES .....	1
RÈGLEMENT DE L'AVIATION CANADIEN (RAC).....	1
PROCÉDURES.....	6
CELLULES, MOTEURS ET SYSTÈMES .....	7
MÉTÉOROLOGIE .....	8
INSTRUMENTS DE VOLS.....	9
NAVIGATION.....	9
COMMUNICATIONS RADIO ET AIDES À LA NAVIGATION .....	10
OPÉRATIONS AÉRIENNES .....	11
THÉORIE DU VOL.....	11
FACTEURS HUMAINS .....	12
TABLEAUX ET GRAPHIQUES .....	13
MATÉRIEL D'ÉTUDE RECOMMANDÉ .....	13
RENSEIGNEMENTS.....	14

INTENTIONNELLEMENT LAISSÉ EN BLANC

## **GÉNÉRALITÉS**

Les conditions de délivrance de toutes les licences des membres d'équipage de conduite sont définies dans le Règlement de l'aviation canadien (RAC).

### **CONNAISSANCES EXIGÉES**

Tout candidat à la qualification de type - avion avec équipage de deux pilotes ou pour pilote de réserve en croisière sur avion avec équipage de deux pilotes doit démontrer ses connaissances en réussissant un examen écrit de 50 questions à choix multiples préparées par Transports Canada portant sur les sujets mentionnés dans le présent guide. Le candidat doit être capable de lire les questions d'examen sans aide en anglais ou en français.

Tous les sujets figurant dans le présent guide sont considérés importants dans le cas des candidats à la qualification de type avion.

### **RÉSULTATS D'EXAMEN - COMPTE-RENDU**

Dans la lettre donnant les résultats, le compte-rendu informe le candidat des questions auxquelles il a mal répondu.

Exemple d'un compte-rendu : Énoncer les règles qui s'appliquent aux ELT hors service.

## **EXAMEN**

Le présent examen contient des questions portant sur les graphiques de masse et centrage, les facteurs humains et autres sujets aéronautiques concernant les avions avec équipage de deux pilotes.

Examen	Questions	Durée	Note de passage
Qualification de type - avion	50	2 heures	70 %

## **RÈGLES RELATIVES AUX EXAMENS**

RAC 400.02

- (1) Sauf autorisation du surveillant, il est interdit dans le cas d'un examen écrit de faire ou de tenter de faire ce qui suit :
- a) copier ou enlever d'un endroit le texte de l'examen ou toute partie de celui-ci;
  - b) donner à quiconque ou accepter de quiconque une copie du texte de l'examen ou de toute partie de celui-ci;
  - c) aider quiconque ou accepter de l'aide de quiconque pendant l'examen;
  - d) subir l'examen ou toute partie de celui-ci pour le compte d'une autre personne;
  - e) utiliser tout matériel ou toute documentation pendant l'examen.
- (2) La personne qui accomplit un acte interdit par le paragraphe (1) échoue à l'examen et ne peut se présenter à tout autre examen pendant l'année qui suit.

## **MATÉRIEL REQUIS**

Un crayon est exigé pour le travail approximatif. Les calculatrices électroniques sont utiles et sont autorisées si leur mémoire est dégagée avant et après l'examen. Les ordinateurs capables de stocker le texte ne sont pas approuvés. Une liste d'ordinateurs de navigation électronique approuvés est disponible à :  
<http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/opssvs/generale-examens-ordinateurs-2011.htm>

## **DÉLAIS**

Les examens, y compris toutes les parties d'un examen divisé en parties, exigés en vue de la délivrance d'un permis ou d'une licence ou de l'annotation d'une qualification sur un permis ou une licence doivent avoir été passés dans les 24 mois précédant la date de la demande du permis, de la licence ou de la qualification.

## **REPRISE D'UN EXAMEN**

RAC 400.04(1)

Sous réserve du paragraphe (2) et (6), la personne qui échoue à un examen ou à une partie d'un examen divisé en parties, exigé en vue de la délivrance d'un permis, d'une licence, d'une qualification ou d'un certificat de validation de licence étrangère de membre d'équipage de conduite n'est pas admissible à reprendre l'examen ou la partie de l'examen avant l'expiration des délais suivants:

- a) dans le cas d'un premier échec, 14 jours;
- b) dans le cas d'un deuxième échec, 30 jours;
- c) dans le cas d'un troisième échec ou d'un échec suivant, 30 jours, plus 30 jours supplémentaires pour chaque échec après le deuxième échec, sans dépasser 180 jours.

# **DROIT AÉRIEN ET PROCÉDURES**

## **RÈGLEMENT DE L'AVIATION CANADIEN (RAC)**

Les questions portant sur le RAC peuvent évaluer les connaissances du Règlement ou de la Norme.

### **PARTIE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

101.01 Définitions

### **PARTIE IV - DÉLIVRANCE DES LICENCES ET FORMATION DU PERSONNEL**

#### **PERMIS, LICENCES ET QUALIFICATION DE MEMBRE D'ÉQUIPAGE DE CONDUITE**

401.03 Obligation d'être titulaire d'un permis, d'une licence ou d'une qualification de membre d'équipage de conduite ou d'un certificat de validation de licence étrangère

401.05 Mise à jour des connaissances

### **PARTIE VI - RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VOL DES AÉRONEFS**

#### **601-L'ESPACE AERIEN**

##### **STRUCTURE, CLASSIFICATION ET UTILISATION DE L'ESPACE AÉRIEN**

601.01 Structure de l'espace aérien

601.02 Classification de l'espace aérien

601.03 Espace aérien d'utilisation de transpondeur

601.04 Vols IFR et VFR dans l'espace aérien de classe F à statut spécial réglementé ou à statut spécial à service consultatif

601.05 Vol IFR dans l'espace aérien de classe A, B, C, D ou E, ou dans l'espace aérien contrôlé de classe F à statut spécial réglementé ou à statut spécial à service consultatif

#### **602-RÈGLES D'UTILISATION ET DE VOL**

##### **GÉNÉRALITÉS**

602.02 État des membres de l'équipage de conduite

602.03 Alcool ou drogues Membres d'équipage

602.05 Conformité aux instructions

602.07 Limites d'utilisation des aéronefs

602.08 Appareils électroniques portatifs

602.09 Avitaillement en carburant avec moteur en marche

602.10 Démarrage des moteurs d'un aéronef et moteurs en marche d'un aéronef au sol

602.11 Givrage d'un aéronef

- 602.31 Conformité aux instructions et autorisations du contrôle de la circulation aérienne
- 602.32 Limites de vitesse
- 602.34 Altitudes de croisière et niveaux de vol de croisière
- 602.35 Procédures de calage et d'utilisation des altimètres Région de calage altimétrique
- 602.36 Procédures de calage et d'utilisation des altimètres Région d'utilisation de la pression standard
- 602.37 Procédures de calage et d'utilisation des altimètres Transition entre les régions
- 602.38 Vol au-dessus de la haute mer
- 602.46 Vols transocéaniques

#### PRÉPARATION DU VOL, PLANS DE VOL ET ITINÉRAIRES DE VOL

- 602.71 Renseignements avant vol
- 602.72 Renseignements météorologiques
- 602.73 Exigences relatives au dépôt du plan de vol ou d'un itinéraire de vol
- 602.74 Contenu du plan de vol ou de l'itinéraire de vol
- 602.75 Dépôt du plan de vol ou de l'itinéraire de vol
- 602.76 Modifications du plan de vol
- 602.77 Exigences relatives au dépôt d'un compte rendu d'arrivée

#### EXIGENCES AVANT VOL ET EXIGENCES RELATIVES AUX CARBURANT

- 602.86 Bagages de cabine, équipement et fret
- 602.87 Instructions aux membres d'équipage
- 602.88 Exigences relatives au carburant
- 602.89 Exposé donné aux passagers

#### UTILISATION D'UN AÉRONEF À UN AÉRODROME OU DANS SON VOISINAGE

- 602.96 Généralités
- 602.97 Utilisation des aéronefs VFR et des aéronefs IFR aux aérodromes non contrôlés à l'intérieur d'une zone MF
- 602.98 Exigences générales pour les comptes rendus MF
- 602.104 Procédures de comptes rendus d'un aéronef IFR avant d'effectuer une approche ou un atterrissage à un aérodrome non contrôlé
- 602.105 Critères acoustiques d'utilisation
- 602.106 Pistes soumises aux critères acoustiques

#### COMMUNICATIONS D'URGENCE ET SÛRETÉ

- 602.145 ADIZ
- 602.146 Plan ESCAT

### **604 – PRIVATE OPERATOR PASSENGER TRANSPORTATION**

#### GENERAL PROVISIONS

- 604.01 Interprétation
- 604.02 Application
- 604.03 Interdiction

## OPÉRATIONS AÉRIENNES

- 604.25 Système de contrôle d'exploitation
- 604.26 Désignation d'un commandant de bord et d'un commandant en second
- 604.28 Approches aux instruments — atterrissage

## OPÉRATIONS AÉRIENNES - DOCUMENTS

- 604.36 Liste de vérifications
- 604.37 Manuel d'utilisation de l'aéronef
- 604.38 Fiche de données de vol exploitation

## OPÉRATIONS AÉRIENNES - PASSAGERS

- 604.81 Agents de bord
- 604.82 Sécurité dans la cabine
- 604.83 Avitaillement en carburant avec des passagers à bord
- 604.84 Avitaillement en carburant avec des passagers à bord et un moteur en marche
- 604.85 Exposé donné aux passagers
- 604.86 Carte des mesures de sécurité

## TEMPS DE VOL ET TEMPS DE SERVICE DE VOL

- 604.98 Limites de temps de vol
- 604.99 Limites de temps de service de vol et périodes de repos
- 604.100 Temps de service de vol fractionné
- 604.102 Circonstances opérationnelles imprévues
- 604.103 Report de l'heure de présentation au travail
- 604.104 Période sans aucune fonction attribuée
- 604.105 Période de repos — mise en place d'un membre d'équipage de conduite
- 604.106 Repos aux commandes au poste de pilotage

## MAINTENANCE

- 604.128 Maintenance, travaux élémentaires et d'entretien courant

## EXIGENCES RELATIVES AU PERSONNEL

- 604.139 Périodes de validité

604.143 Qualifications et formation — membres d'équipage de conduite

## MANUEL D'EXPLOITATION

604.198 Diffusion

## SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

604.205 Fonctions du personnel

## **605 - EXIGENCES RELATIVES AUX AÉRONEFS**

### GÉNÉRALITÉS

- 605.04 Accessibilité du manuel de vol de l'aéronef
- 605.06 Normes et état de service de l'équipement de l'aéronef
- 605.08 Équipement qui n'est pas en état de service ou a été enlevé Généralités
- 605.09 Équipement qui n'est pas en état de service ou a été enlevé Aéronef ayant une liste d'équipement minimal
- 605.10 Équipement qui n'est pas en état de service ou a été enlevé Aéronef sans liste d'équipement minimal

### EXIGENCES RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT DE L'AÉRONEF

- 605.30 Système de dégivrage et d'antigivrage
- 605.32 Utilisation d'oxygène
- 605.33 Exigences relatives aux enregistreurs de données de vol et aux enregistreurs de la parole dans le poste de pilotage
- 605.36 Dispositif ou système d'avertisseur d'altitude
- 605.37 GPWS
- 605.40 Déclenchement de l'ELT
- 605.41 Troisième indicateur d'assiette

### EXIGENCES RELATIVES AUX CARNETS DE ROUTE

- 605.94 Exigences relatives aux carnets de route
- 605.95 Carnet de route transporté à bord

## **PARTIE VII - SERVICES AÉRIENS COMMERCIAUX**

### **700 – GENERAL**

#### LIMITES DE TEMPS DE VOL ET DE TEMPS DE SERVICE DE VOL ET DE PÉRIODES DE REPOS

- 700.15 Limites de temps de vol
- 700.16 Limites de temps de service de vol et périodes de repos
- 700.17 Circonstances opérationnelles imprévues
- 700.18 Report de l'heure de présentation au travail
- 700.19 Exigences relatives à la période sans service
- 700.20 Mise en place d'un membre d'équipage de conduite

- 700.21 Membres d'équipage de conduite en réserve
- 700.22 Vols à longue distance
- 700.23 Repos aux commandes au poste de pilotage

## **SERVICE DE TRANSPORT AÉRIEN**

### **EXIGENCES RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT DES AÉRONEFS**

- 703.65, 704.64 et 705.70 Détecteur d'orages et radar météorologique de bord
- 703.67, 704.66 et 705.71 Inhalateur protecteur
- 703.69, 704.68 et 705.75 Ceinture-baudrier

### **OPÉRATIONS AÉRIENNES**

- 703.26, 704.22 and 705.30 Simulation de situations d'urgence
- 704.20 and 705.25 Exigences relatives au carburants
- 704.26 et 705.34 Minimums de décollage
- 704.27 et 705.35 Aucun aérodrome de dégagement Vol IFR

## **EXPLOITATION D'UN SERVICE AÉRIEN DE NAVETTE ET D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT AÉRIEN**

### **LIMITES D'UTILISATION RELATIVES AUX PERFORMANCES DES AÉRONEFS**

- 704.46 et 705.56 Limites de masse au décollage
- 704.47 et 705.57 Trajectoire nette de décollage
- 704.48 et 705.58 Limites en route avec un moteur inopérant

## **705 – TRANSPORT AÉRIEN**

- 705.26 Opération avec distance de vol prolongée Avion bimoteur
- 705.29 Membres d'équipage de conduite aux commandes
- 705.31 Exposé donné aux membres d'équipage

## PROCÉDURES

### MANUEL D'INFORMATION AERONAUTIQUE (A.I.M. de TC)

- Enquêtes sur la sécurité aérienne
- Définitions
- Rapports sur les faits aéronautiques
- Protection des lieux d'un fait aéronautique, de l'aéronef, de ses parties composantes et de la documentation
- NOTAM

### VOLS DANS L'ESPACE AÉRIEN SUPÉRIEUR INTÉRIEUR

- Procédures de calage altimétrique
- Altitudes de croisière
- Nombre de Mach / changements de vitesse
- Profils de descente

### PROCÉDURES ET SERVICES DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

- Services consultatifs et de contrôle de la
- circulation aérienne
- Procédures de communications
- Service radar
- Autorisation et instructions de l'ATC
- Espacement en cas de turbulence de sillage
- Procédures aux aéroports et aérodromes contrôlés et non contrôlés
- Fréquence obligatoire et fréquence de trafic d'aérodromes
- Procédures en route VFR
- Procédures d'attente VFR
- Atterrissage et attente à l'écart

## **CELLULES, MOTEURS ET SYSTÈMES**

### **MOTEURS**

- Principes de fonctionnement des turbomoteurs
- Procédures d'utilisation des turbomoteurs
- Principes de fonctionnement des turboréacteurs
- Procédures d'utilisation des turboréacteurs

### **HELICES**

- Commandes
- Plage de réglage au sol et en vol
- Mise en drapeau
- Inversion du pas

### **SYSTÈMES**

- Hydraulique
- Avertissements (ex. : givrage, incendie, GPWS, TCAS et avertisseur d'altitude)
- Dégivrage et antigivrage
- Oxygène
- Pressurisation
- Train d'atterrissage et freins
- Pneumatique
- Électrique

# **MÉTÉOROLOGIE**

## **TURBULENCE**

- Turbulences en air clair
- VIRGA

## **ORAGES**

- Dangers : turbulence, grêle, pluie, givrage, altimétrie, éclairs, fronts de rafales, rafales descendantes et microrafales, cisaillement de vent.

## **CARTES DU TEMPS ET CARTES DE PRÉVISIONS (PROG)**

- Horaires des émissions et périodes de validité
- Déchiffrage et symboles
- Carte du temps en surface
- Cartes en altitude ANAL (850 mb, 700 mb, 500 mb et 250 mb)
- Cartes en altitude PROG (FL240, FL340, FL450)
- Cartes de prévision du temps significatif FL100-250 (700-400 mb) et FL250-600 (400-100 mb)
- Les images satellites
- Images RADAR

## **PRÉVISIONS POUR L'AVIATION**

- Horaires des émissions et périodes de validité
- Déchiffrage
- Prévisions de zone graphique (GFA/AIRMET)
- Prévisions d'aérodrome (TAF)
- Prévisions des vents et des températures en altitude (FD)
- Avertissement des dangers météorologiques en vol (SIGMET)
- GIVRAGE DE L'AÉRONEF
- Type de glace : givre blanc et givre clair
- Critères de compte-rendu
- Type de nuages et de givrage
- Pluie verglaçante et bruine
- Givrage en air clair (gelée blanche)
- Efficacité de l'accumulation

## **SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES OFFERTS AUX PILOTES**

- Centre d'information de Vol (FIC)
  - Site Web pour météo
  - Service téléphonique automatique de bulletins météorologiques pour les pilotes (PATWAS)
  - Service automatique d'information de région terminale (ATIS)
- Diffusion de VOLMET en HF

## **BULLETINS MÉTÉOROLOGIQUES POUR L'AVIATION**

- Message d'observations météorologiques régulières (METAR)
- SPECI
- Déchiffrage
- AWOS
- Comptes-rendus météorologiques (PIREP et AIREP)

## **INSTRUMENTS DE VOLS**

### PRINCIPES ET UTILISATION

- Machmètre
- Altimètre et altimètre-avec transmission automatique d'altitude
- Radioaltimètre / altimètre radar
- Indicateur d'assiette (AI)
- Directeur de vol
- Indicateur radiomagnétique (RMI)
- Indicateur de situation horizontale (HSI)
- Indicateur d'angle d'attaque

### INSTRUMENTS MOTEURS - PRINCIPES ET UTILISATION

- Rapport de pression moteur (EPR)
- Température turbine (ITT/TIT)

### SYSTÈME DE COMPAS DES AÉRONEFS

- Compas magnétique
- Télécompas gyromagnétique

## **NAVIGATION**

### CALCULS RELATIFS À LA PLANIFICATION DES VOLS

- Cap et vitesse vraie
- Vent et vitesse du vent
- IAS - CAS - EAS TAS
- Route et vitesse sol
- Mach
- Masse et centrage rectification de la charge (déplacement de masse)
- Exigences carburant d'après le plan de vol, quantité totale de carburant à bord, masse sans carburant
- Point critique (CP)

### FORMULAIRES DE PLAN DE VOL

- Plan de vol
- Itinéraire de vol

### NAVIGATION EN ROUTE

- Utilisation des cartes aéronautiques
- Calcul de la vitesse du vent

## **COMMUNICATIONS RADIO ET AIDES À LA NAVIGATION**

### **RADIOBALISE DE REPÉRAGE D'URGENCE (ELT)**

- Essais
- Procédures relatives aux aéronefs accidentés

### **RADAR**

- Radar météorologique

### **SYSTÈMES DE NAVIGATION/AIDES À L'APPROCHE**

- Système mondial de navigation par satellite (GNSS)/GPS
- Radiocompas automatique (ADF)
- Radiophare omnidirectionnel VHF (VOR)
- Équipement de mesure de distance (DME)
- Système de navigation de surface (RNAV)
- Système de navigation par inertie (INS)
- Système inertiel de référence (IRS)
- VHF/DF
- Système d'atterrissage aux instruments (ILS)
- VASIS/PAPI

## **OPÉRATIONS AÉRIENNES**

### PERFORMANCES

- Vitesses de croisière pour la distance franchissable et l'autonomie maximale
- Performances de l'aéronef/ vitesses " V "
- Effets des changements sur la répartition de la masse et de la charge
- Aquaplanage
- Cisaillement du vent/effets et évitement
- Techniques d'atterrissage

### TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Masse et centrage
- Décollage
- Montée
- Croisière
- Descente
- Atterrissage
- Vent de travers

### CONTAMINATION DES SURFACES CRITIQUES

- Concept de l'aéronef propre - pratiques et techniques
- Phénomène de l'aéronef imprégné de froid
- Dégivrage et antigivrage - liquides et procédures
- Délais d'efficacité
- Inspections des surfaces critiques
- Inspection avant le décollage
- Effets des liquides de dégivrage et d'antigivrage sur la santé
- Tableaux sur les lignes directrices d'application

### TURBULENCE DE SILLAGE

- Causes et effets
- Procédures d'évitement
- Critères d'espacement et de dispense

## **THÉORIE DU VOL**

### CONCEPTION DES AILES

- Tourbillons de bouts d'ailes
- Ailes en flèche
- Bord d'attaque et bord de fuite
- Générateurs de tourbillons
- Déporteurs (destructeurs de portance)

## **FACTEURS HUMAINS**

### PHYSIOLOGIE AÉRONAUTIQUE

- Hypoxie et hyperventilation
- Effets de l'expansion des gaz
- Ouïe
- Orientation et désorientation  
illusions optiques et vestibulaires
- " g " positif et négatif
- Rythme circadien et décalage horaire
- Sommeil et fatigue

### LE PILOTE ET LE MILIEU D'EXPLOITATION

- Médicaments (avec ou sans ordonnance)
- Toxicomanie (alcool et autres drogues)
- Grossesse
- Chaleur et froid
- Bruits et vibrations
- Dangers toxiques oxyde de carbone

### PSYCHOLOGIE AÉRONAUTIQUE

- Processus de prise de décision et facteurs qui l'influencent
- Conscience de la situation
- Stress
- Gestion du risque

### RELATION PILOTE - ÉQUIPEMENT / MATÉRIEL

- Procédures d'utilisation normalisées (SOP)
- Utilisation correcte de tableaux, listes de vérifications et manuels
- Vue du poste de pilotage et point de référence des yeux et position du siège

### RELATIONS INTERPERSONNELLES

- Gestion des ressources dans le poste de pilotage
- Communication avec le personnel de la compagnie, l'équipage de conduite et le personnel de cabine, ainsi qu'avec les passagers
- Systèmes de gestion de la sécurité (SGS)
- Gestion du risque

## **TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

Les pilotes devraient être en mesure de corriger le déséquilibre avions. Ci-dessous est une formule de déplacement de masse.

### **FORMULE DE DÉPLACEMENT DE MASSE**

MASSE DE FRET DÉPLACÉE	=	DISTANCE DE DÉPLACEMENT DU C DE G
MASSE DE L'AVION		DISTANCE ENTRE BRAS DE LEVIER

Les pilotes avion avec équipage de deux pilotes sont censés utiliser et interpréter les graphiques et les tableaux de chargement et de performance applicables aux avions deux équipages. Les candidats devraient étudier des graphiques tels que les graphiques de performances de décollage, les graphiques de performances de croisière, graphiques de limites de tremblement, les graphiques de descente, graphiques d'atterrissage, les tableaux et graphiques de chargement. Les pilotes doivent comprendre comment le poids, l'altitude, la configuration et les facteurs environnementaux affectent les performances de l'avion

## **MATÉRIEL D'ÉTUDE RECOMMANDÉ**

- Règlement de l'aviation canadien (RAC)  
<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-96-433/index.html>
- Manuel d'information aéronautique (A.I.M. de TC) (TP 14371F)  
<https://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/publications/tp14371-menu-3092.htm>
- Commandement aérien - Manuel de météorologie (TP 9352F)
- Commandement aérien - Manuel de météorologie (Supplément) (TP 9353F)
- Dans le doute. Programme de formation pour petits et gros aéronefs (TP 10643F)
- Facteurs humains en aviation - Manuel avancé (TP 12864F)
- Guide à l'intention des pilotes : Facteurs médicaux et humains
- Supplément de vol - Canada (CFS)
- Canada Air Pilot (CAP)/CAP Général.

On peut obtenir des renseignements sur les publications produites par des maisons d'édition commerciales auprès des écoles de pilotage locales, des librairies et des autres sources du genre.

## **RENSEIGNEMENTS**

Pour des informations sur l'emplacement des écoles de pilotage ou sur d'autres sujets se rattachant à la délivrance des licences d'équipage de conduite, veuillez communiquer avec le bureau régional de votre région. Une liste complète se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/opssvs/generale-examens-centres-2010.htm>